



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômage

Question écrite n° 60449

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur le chômage des non diplômés. Selon les dernières statistiques connues, il apparaît que le chômage des non diplômés ait tendance à se pérenniser. En outre 45 % des personnes sorties sans diplôme de l'école chercheraient toujours du travail cinq ans après. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures elle envisage de mettre en oeuvre dans le domaine de la formation professionnelle pour tenter de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les résultats de l'étude conduite par le CEREQ et intitulée Génération 92. L'étude montre, effectivement, qu'un pourcentage élevé des jeunes sortis sans qualification du système scolaire en 1992, sont sans emploi cinq ans après. Depuis 1997, le chômage de longue durée des jeunes a diminué de moitié, passant de 130 000 jeunes concernés en 1997 à 65 000 en 2001. Cependant, le chômage de longue durée recule beaucoup moins rapidement pour les jeunes sans qualification à leur sortie du système scolaire que pour les jeunes diplômés. A cet égard, les premiers résultats de l'enquête du CEREQ Génération 1998 montrent que les jeunes sortis du système scolaire en 1998 ont accédé plus rapidement et plus durablement à l'emploi que leurs prédécesseurs, qui avaient quitté l'école ou l'université en 1992. La nouvelle étude confirme que ce sont les plus diplômés qui s'insèrent plus durablement et plus rapidement, même si globalement la situation des jeunes sortis sans qualification s'améliore. C'est pourquoi la loi d'orientation et de lutte contre les exclusions du 28 juillet 1998 a institué, afin de favoriser une insertion durable dans l'emploi des jeunes rencontrant des risques importants d'exclusion, notamment du fait qu'ils sortent sans qualification du système scolaire, un accompagnement renforcé et personnalisé de dix-huit mois maximum (programme TRACE). Plus de 50 000 jeunes sont entrés dans ce programme en 2001. Dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, annoncé le 18 juillet 2001, un élargissement du programme est prévu. Près de 100 000 jeunes doivent entrer dans TRACE en 2002. Un effort particulier devra être accompli pour permettre l'accès au programme de jeunes en très grande difficulté d'insertion sociale, qui jusqu'à maintenant n'ont pas pu suffisamment y accéder. Par ailleurs, à titre expérimental, à partir de janvier 2002 a été mise en place une bourse d'accès à l'emploi d'un montant de 300 EUR par mois pour les jeunes inscrits dans TRACE, afin qu'ils puissent bénéficier de ressources financières dans les périodes de leur parcours où ils ne perçoivent aucun revenu. De plus, le développement des contrats en alternance (apprentissage, contrats de qualification) permet une bonne insertion professionnelle des jeunes. Près de 440 000 jeunes sont entrés dans les contrats en alternance en 2001. Enfin, dans le cadre des compétences qui leur ont été confiées, les conseils régionaux interviennent de façon importante dans la formation professionnelle des jeunes non qualifiés.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60449

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2520

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2098